## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-cinq novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de M. CARLIERE Frédéric Maire.

La séance a été publique.

## **Etaient présents**:

MM. CARLIERE Frédéric, DENEUFVE David, FLEURY Philippe, GERON Michel, LEGROS Mathieu, MOIZAN Gérard, REVOL Philippe, ROSE Marc et VOGEL Benjamin. Mmes CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette et VANIER Pascaline.

### Pouvoirs:

Mme LAVILLE REVET Géraldine donne pouvoir à M. REVOL Philippe.

Mme LEBER Sophie donne pouvoir à M. CARLIERE Frédéric.

M. LEPETIT Patrick donne pouvoir à M. GERON Michel.

### Absents et excusés :

Mmes BACHELEY Françoise, BOUREL Fanny, FAUCHIER Elise, LAVILLE REVET Géraldine, LEBER Sophie, LEROUX Christelle et MESNIL Virginie.

MM. COSTANTIN David et LEPETIT Patrick.

#### Secrétaire de séance :

M. VOGEL Benjamin.

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

## Il est adopté à l'unanimité.

Sauf indication contraire, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

\*\*\*\*

## **Question n° 1 :** Demande de subvention

## Auscultation et confortement des cavités souterraines en domaine public

Auscultation et confortement d'une cavité souterraine sis rue de la Chênaie :

Devis pour les travaux : <u>19 580 € HT</u>

Taux de participation sollicité : 30% soit <u>5 874.00 €</u> Reste à charge pour la commune : **13 706.00** €

Question n° 2: Régularisation cadastrale

Parcelle AA 274

Monsieur le Maire informe qu'après avoir constaté une erreur cadastrale sur la parcelle AA 274, il convient de procéder à sa régularisation.

Référence cadastrale	Contenance cadastrale	Adresse	Propriétaire
de la parcelle			
000 AA 274	6 mètres carrés	14B rue Guy de Maupassant	Mme Céline PICHARD

En effet, depuis de nombreuses années, la parcelle AA 274 est occupée par un bâtiment de stockage communal. Or, suite à la démolition de l'ensemble des bâtiments du site dit « Crédit Agricole », il s'avère qu'une erreur de délimitation parcellaire a été identifiée. En effet, ladite parcelle est recensée sur du domaine privé. Mme Céline PICHARD, nouvelle propriétaire de ladite parcelle, consent la cession à la commune de Goderville pour un euro symbolique (1€).

Pour ce faire, la commune et le détenteur du bien s'entendent à :

- > Redéfinir le périmètre de délimitation de la parcelle ;
- Redéfinir la mitoyenneté du mur en limite de propriété ;
- Rédiger une convention pour l'accès d'une porte de service sur le domaine public ;
- Céder à l'euro symbolique la parcelle AA 274;

## Question n° 3: SDE76

Place de Verdun -AVP- M6595-1-1-1

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EFF-2024-0-76302-M6595 et désigné « Place de Verdun » dont le montant prévisionnel s'élève à 457 253.26 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 249 987.22 € TTC.

## Question n° 4: SDE76

Rue Jean Prévost -AVP- M6867-1-1-1

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Ext-2024-0-76302-M6867 et désigné « Rue Jean Prévost » dont le montant prévisionnel s'élève à 19 800.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 9 900.00 € TTC.

## $\underline{Ouestion\ n^\circ\ 5:}\ Approbation\ de\ règlement\ intérieur$

Marché de Noël édition 2024

Le règlement intérieur est approuvé. Il est consultable en Mairie, aux horaires d'ouverture.

## Question n° 6 : Approbation de règlement de locations

La Ficelle

Le règlement intérieur est approuvé. Il est consultable en Mairie, aux horaires d'ouverture.

### Question n° 7: Adoption rapport d'activités

Rapport d'activités de la Communauté de Communes Campagne de Caux – déchets – 2023

Le rapport communautaire 2023 relatif aux déchets est approuvé. Il est consultable en Mairie, aux horaires d'ouverture.

### **Question n° 8 :** Décision Modificative n°01/2024

Ajustement de crédits en section de fonctionnement

+ 65 000 €	Chapitre 12
	+ 65 000 € au 6451
- 65 000 €	Chapitre 11
	-10 500 € au 6042
	-10 000 € au 60621
	-10 000 € au 60632
	-10 000 € au 611
	- 5 000 € au 61551
	- 5 000 € au 617
	- 5 000 € au 62268
	- 5 000 € au 6238
	- 4 500 € au 637

## <u>Question n° 9 :</u> Ouverture de nouveaux crédits en 2025 Autorisation d'ouverture ¼ des crédits du budget antérieur

N° opération	Libellé opération	Crédits ouverts au budget antérieur	Autorisation (1/4 des crédits du budget antérieur)	Répartition
72	Ecole élémentaire	175 000 €	43 750 €	Art 21312 : 43 750 €
78	Enceinte sportive	85 500 €	21 375 €	Art 2314 : 21 375 €
83	Acquisition de biens meublés	72 628.38 €	18 157 €	Art 21838 : 5 000 € Art 2188 : 13 157 €
84	Travaux divers	110 000 €	27 500 €	Art 21318 : 15 000 € Art 21321 : 5 000 € Art 21312 : 7 500 €
86	Salle d'activités multiples	20 000 €	5 000 €	Art 21314 : 5 000 €
92	Redynamisation du centre bourg	1 518 703.26 €	379 675.82 €	Art 2031 : 5 000 € Art 2315 : 374 675.82 €
	Cautions	2 500 €	625 €	Art 165 : 625 €

## **Question n° 10 :** Tarification de loyer **Local sis 7 place Godard des Vaux**

La location du local sis 7 place Godard des Vaux (RDC) est approuvée au profit de M. TANNE Romain, ostéopathe.

Le loyer est acté au tarif de 465 euros mensuels avec un dépôt de garantie du même montant. L'Office Notarial « Notaires Seine Estuaire de Goderville » est chargé de la gestion de ce bien communal.

## **Question n° 11 :** Communauté de Communes Campagne de Caux

## Participation financière de la commune et autorisation de signature de la convention afférente

Monsieur le Maire informe que la Préfecture de Seine-Maritime a statué sur les demandes de subventions déposées par la Communauté de Communes Campagne-de-Caux. Une demande de  $217\,500\,$ € avait été faite au titre de la DSIL et une demande de  $56\,700\,$ € au titre du Fonds Vert. La Communauté de Communes a obtenu une subvention de  $180\,000\,$ € au titre de la DSIL et  $42\,600\,$ € au titre du Fonds Vert.

Il est donc proposé le plan de financement actualisé suivant :

### Dépenses :

TRAVAUX	HT en euros	TTC en euros
Déconstruction, désamiantage	41 175,00	49 410,00
Voirie réseaux divers	749 902,65	899 883,18
Espaces verts	70 723,53	84 868,24
Gros œuvre, réseaux, équipements	127 599,63	153 119,56
Charpente, bardage, équipements	68 755,46	82 506,55
Couverture	23 940,05	28 728,06
Electricité	10 395,00	12 474,00
Travaux SDE 76		36 478,96
Honoraires de maîtrise d'œuvre	103 639,24	124 367,09
TOTAL DES DEPENSES TTC	1 471	835,63

## **Recettes:**

	TTC en euros
Région de Normandie	429 000,00
Département de Seine-Maritime	198 567,99
Etat - DSIL	180 000,00
Etat - Fonds vert	42 600,00
FCTVA	208 866,82
Commune Goderville	206 400,41
Communauté de communes	206 400,41
TOTAL DES RECETTES	1 471 835,63

# Etant précisé que les travaux supplémentaires et la révision des prix seront pris en charge par la Communauté de Communes Campagne de Caux.

La commune de Goderville s'engage donc à participer au financement des dépenses d'investissement pour un montant de <u>206 400.41 euros</u>. Cette participation couvre la participation de la commune à la réalisation de l'ensemble du projet et la réalisation d'un local abritant des toilettes publiques inscrit au cahier des charges par la commune de Goderville.

Le versement de la participation communale se fera en trois fois sur la base d'un état des situations de dépenses, qui sera obligatoirement annexé au titre de recettes, selon le calendrier suivant :

- Acompte de 30 % au moment de la signature des ordres de service,
- Acompte de 30 % dès lors que 50 % du montant des dépenses listées ci-dessus auront été facturées.
- Solde de 40 % au moment de la réception des aménagements du pôle multimodal (hors giratoire).

Monsieur le Maire précise que les travaux débuteraient en janvier 2025 pour une durée de travaux estimée à 5 mois. La commune percevra un Fonds de Concours sur l'année 2025.

# <u>Question n° 12 :</u> Signature d'une convention pour la mise à disposition par le CDG76 Agent chargé de la Fonction d'Inspection en santé et sécurité du travail

Le Centre de Gestion 76 est retenu pour mettre à disposition un agent du service prévention des risques professionnels formé pour la réalisation de cette mission, par convention d'une durée de quatre ans.

## <u>Question n° 13 :</u> Adhésion au groupement de commandes proposé par le CDG76 <u>Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels</u>

La commune décide d'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation ou la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, pour une durée de deux ans, à compter de la notification du ou des marché(s) aux prestataires.

## <u>Question n° 14 :</u> Mise à disposition de personnel et de matériel Commune de Sausseuzemare-en-Caux

Le principe de mise à disposition des membres du personnel du service technique pour la pose et la déposes des décors lumineux de Noël 2024 et des suivantes est approuvé, comme suit, par heure de mise à disposition :

- ✓ à 30 € pour le camion nacelle
- ✓ au taux horaire des agents au moment de la mission accomplie

## - A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024 :

Un emploi permanent d'agent des espaces verts et des bâtiments communaux relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35ème.

## - A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

Trois emplois permanents d'agent de garderie, de restauration scolaire, de transport scolaire et d'entretien des locaux relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35ème.

## <u>Question n° 16 :</u> Modification du tableau des effectifs A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024 ou 1<sup>er</sup> janvier 2025

## **Emplois permanents à temps complet :**

Cadres d'emplois	Grades	Nombre	d'emplois
Filière administrative Attaché Rédacteur territorial Rédacteur territorial Adjoint administratif Adjoint administratif	Attaché Rédacteur principal 1 ère classe Rédacteur Adjoint administratif principal 1 ère classe Adjoint administratif	01/12/2024 1 1 1 1 1	01/01/2025 1 1 1 1 2
Filière technique Technicien territorial Adjoint technique	Technicien principal 1ère classe Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint technique	01/12/2024 1 2 1 8	01/01/2025 1 2 1 11

Filière sanitaire et sociale Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé Principal 1ère classe des écoles maternelles	01/12/2024 2	<b>01/01/2025</b> 2
Filière sportive  Educateur des Activités Physiques Sportives	Educateur des activités physiques sportives principales 1 <sup>ère</sup> classe	01/12/2024 1	01/01/2025 1

## Emplois permanents à temps non complet :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service	
Filière administrative Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	01/12/2024  1 à raison de 28 h hebdomadaires	01/01/2025 0
Filière technique Adjoint technique	Adjoint technique	1 à raison de 15 h hebdomadaires	1

Sans autre question ni remarque, <u>la séance a été levée à 18h40 heures.</u>

## Extraits de délibérations adressés en version dématérialisée via ACTES

QUESTION N° 1 REGISTRE DES DELIBERATIONS  ✓ Demande de subvention pour l'auscultation et le confortement des cavités souterraines en domaine public  QUESTION N° 2 REGISTRE DES DELIBERATIONS  ✓ Régularisation cadastrale de la parcelle AA 274  QUESTION N° 3 REGISTRE DES DELIBERATIONS  ✓ SDE76 – place de Verdun  QUESTION N° 4 REGISTRE DES DELIBERATIONS  ✓ SDE76 – rue Jean Prévost  QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS  ✓ Approbation du règlement intérieur du marché de Noël édition 2024
QUESTION N° 2 REGISTRE DES DELIBERATIONS  ✓ Régularisation cadastrale de la parcelle AA 274  QUESTION N° 3 REGISTRE DES DELIBERATIONS  ✓ SDE76 – place de Verdun  QUESTION N° 4 REGISTRE DES DELIBERATIONS  ✓ SDE76 – rue Jean Prévost  QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS  PAGE 126  PAGE 127
✓ Régularisation cadastrale de la parcelle AA 274  QUESTION N° 3 REGISTRE DES DELIBERATIONS  ✓ SDE76 – place de Verdun  QUESTION N° 4 REGISTRE DES DELIBERATIONS  ✓ SDE76 – rue Jean Prévost  QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS  PAGE 127
QUESTION $N^{\circ}$ 3 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 125 $\checkmark$ SDE76 – place de Verdun  QUESTION $N^{\circ}$ 4 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 126 $\checkmark$ SDE76 – rue Jean Prévost  QUESTION $N^{\circ}$ 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 127
✓ SDE76 – place de Verdun  QUESTION N° 4 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 126  ✓ SDE76 – rue Jean Prévost  QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 127
QUESTION N° 4 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 126  ✓ SDE76 – rue Jean Prévost  QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 127
✓ SDE76 – rue Jean Prévost QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 127
QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 127
QUESTION N° 6 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 128
✓ Règlement de locations de La Ficelle
QUESTION N° 7 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 129
✓ Adoption du rapport d'activités communautaire — déchets - 2023
QUESTION N° 8 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 130
✓ Décision Modificative n°01/2024
QUESTION N° 9 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 131
✓ Ouverture de nouveaux crédits en 2025
QUESTION N° 10 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 132
✓ Tarification de loyer pour le local sis 7 place Godard des Vaux
QUESTION N° 11 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGES 133 à 134
✓ Participation financière de la commune au pôle multimodal communautaire
QUESTION N° 12 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGES 135 à 136
✓ Signature d'une convention pour la mise à disposition par le CDG76 : ACFI
QUESTION N° 13 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGES 137 à 138
✓ Adhésion au groupement de commandes proposé par le CDG76 : DUERP
QUESTION N° 14 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 140
✓ Mise à disposition de personnel et de matériel – Commune de Sausseuzemare-en-Caux
QUESTION N° 15 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGES 141 à 142
✓ Création de quatre emplois permanents
QUESTION N° 16 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGES 143 à 144
✓ Modification du tableau des effectifs au $1^{er}$ décembre 2024 ou au $1^{er}$ janvier 2025